

LE FOYER
NOTRE-DAME DES SANS-ABRI



GiveBack

Sortir de la précarité par un emploi qualifié

UIMM
LYON-FRANCE


BTP
RHÔNE ET MÉTROPOLE
Construire, Innover, Ensemble

fare
PROPRETÉ

GiveBack

est un dispositif de formation et d'accompagnement à l'emploi de personnes en grandes difficultés

Face à la crise sanitaire, sociale et économique qui s'amplifie, l'implication des entreprises et de leurs collaborateurs autour du retour à l'emploi de celles et ceux qui en sont très éloignés est essentielle.

Le programme GiveBack est une initiative portée par Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri et son Comité des Amis, en partenariat avec Pôle Emploi et les branches professionnelles du BTP, de la Métallurgie, et de la Propreté.

Il remet sur le chemin de l'emploi grâce à une formation qualifiante, des personnes en grande précarité, parfois proches de situation de vie à la rue, avec, in-fine, l'objectif de retrouver un logement pérenne et autonome.

GiveBack propose ainsi un parcours adapté, composé de 5 étapes, à des personnes motivées ayant la volonté d'exercer une activité professionnelle dans un secteur porteur.

Les entreprises partenaires s'enrichissent de candidats-salariés formés et accompagnés par des organisations reconnues.



01



Sourcing

Le Foyer identifie dans ses différents dispositifs, des personnes motivées, émettant le souhait de travailler, qu'il oriente vers le programme GiveBack.

04

Recrutement des nouveaux talents



L'entreprise accueillante signe avec le candidat un contrat de professionnalisation d'une durée de 2 ans et s'engage à l'issue de l'embaucher durablement.

03

Orientation & formation

En fonction du projet professionnel du candidat, l'organisme de la branche professionnelle correspondant trouve parmi ses adhérents une entreprise accueillante. Il propose au candidat les qualifications nécessaires au sein de ses organismes de formation.



02

Testing



Les candidats sont ensuite accueillis par la « plateforme des vocations » de Pôle Emploi, afin d'évaluer leurs aptitudes et la viabilité de leur projet professionnel.

05

Accès au logement

Ayant signé son contrat de travail, le salarié relève des dispositifs 1% patronal-logement ou du Logement d'Abord, favorisant son accession à un logement.



Quel apport pour votre entreprise ?

Notre programme est un appui au recrutement pour votre entreprise, en offrant :



- L'assurance de recevoir des candidats motivés, avec un projet professionnel correspondant à vos activités
- Un moyen d'exercer votre responsabilité sociétale, au bénéfice de l'entreprise
- L'expertise d'organismes reconnus
- Un service gratuit

Contacts

Philippe FLAMENT
P. +33(0)6 22 72 53 12
philippe.flament@fndsa.org

Laurent BARRAUD
laurent.barraud@fndsa.org

LE FOYER
NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

3 RUE PÈRE CHEVRIER 69361 LYON CEDEX 07
TÉL. +33(0)4 72 76 73 53 / **FAX.** +33(0)4 72 76 73 71
ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
www.fndsa.org

